



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## déchets électriques et électroniques

Question écrite n° 120328

### Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la question relative à la collecte et au recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). En effet, depuis le 15 novembre 2006, les consommateurs peuvent, lors de l'achat d'un équipement neuf, remettre au distributeur un équipement usagé du même type, afin de traiter cet équipement dans des conditions respectueuses pour l'environnement. Mais il semblerait que le nombre de points de recyclage ayant reçu l'agrément de l'État soit encore insuffisant. Aussi, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre pour remédier à cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120328

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2007, page 2558